

Québec, le 9 septembre 2025

Monsieur Michel Guimond
Chargé de projet
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la
Faune et des Parcs
michel.guimond@environnement.gouv.qc.ca

**Objet : Projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans
Lanaudière – Questions complémentaires – DQ7**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen
du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons
grandement recevoir les réponses d'ici le **11 septembre à 13h30** compte tenu de
l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé
de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions
d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j.

Projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans Lanaudière – Questions complémentaires – DQ7

Le cadre d'analyse (avril 2022) pour les plans régionaux des milieux humides et hydriques précise à l'attente 4.3 que la « MRC identifie également des milieux humides et hydriques qui présentent un potentiel de restauration, de même que les milieux qui présentent un potentiel pour la création de MHH ».

- a) Est-ce que l'identification des sites potentiels pour la création et la restauration de milieux humides et hydriques est obligatoire pour qu'un plan régional des milieux humides et hydriques entre en vigueur? Si oui, cette exigence a-t-elle été respectée?

- b) Quels mécanismes permettent actuellement d'identifier les milieux humides et hydriques qui pourraient bénéficier d'initiatives de création ou de restauration? Si de tels outils ne sont pas disponibles, comment le MELCCFP prévoit-il s'assurer que le mécanisme de compensation financière assure réellement la protection des milieux humides et hydriques?